

Principes pour une assurance responsable – Déclaration annuelle 2017

En 2014, la TD est devenue la deuxième entreprise canadienne signataire des Principes pour une assurance responsable (PAR) du Programme des Nations Unies pour l'environnement – Initiative financière (PNUE-IF). Ces principes servent de cadre de travail à l'échelle mondiale pour les compagnies d'assurance afin qu'elles gèrent mieux les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ainsi que les occasions) liés à leurs principales activités et à leurs stratégies d'affaires.

Le présent document énumère les mesures prises par la TD pour faire état des progrès réalisés dans sa mise en œuvre des PAR.

Principe n° 1 : Intégrer à nos processus décisionnels les considérations environnementales, sociales et de gouvernance liées à nos activités d'assurance.

Stratégie de l'entreprise

En 2017, TD Assurance (TDA) a continué d'approfondir sa compréhension des répercussions possibles des changements climatiques sur le secteur de l'assurance, ainsi que de cibler des occasions d'amélioration de la gestion des risques, des pratiques de souscription et de la protection des clients. TDA continue également de rechercher des occasions de contribuer à l'économie à faibles émissions de carbone.

Gestion des risques et souscription

Les critères de souscription de TDA incluent les éléments suivants :

- Exigence d'installation de valves de protection contre les refoulements d'égouts à la suite d'une réclamation pour que la protection soit maintenue
- Critères stricts pour les réservoirs à mazout

Développement de produits et services, et gestion des réclamations

Rabais d'assurance pour véhicules hybrides et électriques	TDA offre des rabais d'assurance pour les véhicules hybrides depuis 2008 au Canada. En 2011, le programme a été étendu aux véhicules électriques.
Assurance pour les panneaux solaires	Une assurance pour les panneaux solaires est incluse dans l'offre générale de protection de TDA.
Projet pilote Rebuild Stronger	Dans le cadre d'une initiative de prévention des réclamations, TDA a organisé un projet pilote visant à comprendre la meilleure façon de mettre en œuvre les recommandations de l'Institut de prévention des sinistres catastrophiques (IPSC). Le projet pilote consistait à sélectionner un certain nombre de clients de TDA dont la propriété avait été endommagée lors d'une catastrophe, et à remettre leur propriété en état avec des matériaux plus résistants, notamment aux conditions climatiques, sans frais supplémentaires.
Projet pilote GreenCheck	TDA a organisé un projet pilote visant la formation des clients dans la prévention des dégâts d'eau.
Unités mobiles de dépannage	Nous avons déployé des unités mobiles de dépannage pour venir en aide à deux villes touchées par des événements catastrophiques liés aux changements climatiques : Fort McMurray dévastée par de terribles feux de forêt en mai et Calgary touchée par une grave tempête de grêle à la fin de juillet. Ces unités, installées dans des véhicules, permettent aux clients de recevoir plus facilement de l'assistance sur place en cas de catastrophe (grêle ou inondation, par exemple). Les unités mobiles de dépannage rendent possible la prestation d'un soutien en personne et une évaluation immédiate, sur place, des dommages.
Outil libre-service MonAssurance	TDA a créé un portail en ligne destiné aux clients pour la consultation de leurs documents, ce qui permet de réduire la consommation de papier.
Rabais sur les produits d'assurance liés à la résilience	Les clients de l'Alberta qui optent pour un matériau de couverture hautement résistant et de longue durée avec l'optique de réduire les dommages attribuables à des événements météorologiques extrêmes comme les tempêtes de grêle obtiennent une réduction de prime d'assurance.

Vente et marketing

TDA a mis en place plusieurs projets de conseils sur la prévention des dégâts d'eau et sur la protection en cas de tremblement de terre.



Principe n° 2 : Travailler en collaboration avec nos clients et nos partenaires d'affaires pour accroître la sensibilisation aux questions environnementales, sociales et de gouvernance, gérer les risques et mettre au point des solutions.

Projets liés aux clients, aux collectivités et aux fournisseurs

Ligne de conseils en matière de réclamations	TDA offre aux clients des conseils préventifs dans le cadre de sa ligne de conseils en matière de réclamations, y compris pour la prévention des dommages pouvant être causés par des événements météorologiques violents.
Revitalisation d'un parc de High River, en Alberta	TDA s'est associée à la Fondation TD des amis de l'environnement pour donner forme à une idée soumise par un employé de TDA, qui proposait d'aider les familles et les clients à revitaliser certaines zones de la ville de High River, en Alberta, touchée par les inondations catastrophiques de 2013.
Approvisionnement responsable	TDA suit le processus d'approvisionnement responsable de la TD au moment de sélectionner ses fournisseurs. Pour en savoir plus sur l'approvisionnement responsable à la TD, consultez le Résumé de la Politique d'approvisionnement responsable de la TD.
Programme Volant vert	Dans le cadre de son programme Volant vert, TDA offre un rabais sur les primes d'assurance pour les véhicules hybrides et électriques. Ce programme est mis de l'avant par le Centre de découverte des véhicules électriques de Plug'n Drive, qui donne l'occasion aux clients d'en apprendre plus sur les véhicules électriques et d'en faire l'essai.

Principe n° 3 : Collaborer avec les gouvernements, les organismes de réglementation et les autres parties prenantes clés pour promouvoir des actions à l'échelle de la société sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG).

TDA participe aux initiatives gouvernementales et sectorielles ci-dessous pour promouvoir la prise de mesures sur les questions ESG :

- Atmospheric and Environmental Research (AER)
- Membre et commanditaire de l'Alberta Severe Weather Management Society
- Participante à des associations sectorielles, notamment le comité sur les catastrophes naturelles du Bureau d'assurance du Canada et l'IPSC

Principe n° 4 : Faire preuve de responsabilité et de transparence en rendant publics régulièrement nos progrès réalisés dans la mise en œuvre des PAR.

La TD divulgue les renseignements relatifs à sa mise en œuvre des PAR au moyen des canaux suivants :

- Rapport annuel sur la responsabilité d'entreprise
- Réponse au questionnaire annuel de CDP